

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

contribution climat-énergie Question écrite n° 53727

### Texte de la question

M. Philippe Vuilque alerte M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la lutte contre le réchauffement climatique. En clôture du Grenelle de l'environnement, le Président de la République avait demandé que soit mise à l'étude la création d'une taxe climat-énergie en contrepartie d'un allègement de la taxation du travail. Le 5 février 2009, il a également évoqué la création d'une taxe carbone pour compenser une partie de la suppression de la taxe professionnelle. Il lui demande de lui indiquer si des mesures ont déjà été prises ou si des projets sont en cours sur ces questions.

#### Texte de la réponse

La France s'est fixé un objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Cet objectif est partagé par tous les pays de l'Union européenne, qui se sont engagés dans le cadre du paquet énergie-climat adopté en décembre 2008 lors de la présidence française de l'Union européenne. La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, dans son article 2 voté à l'unanimité par le Parlement, prévoit que l'État étudiera la création d'une contribution carbone ayant pour objet d'intégrer les effets des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes de prix. Dans sa déclaration à l'issue du conseil des ministres du 24 mars 2010, le Président de la République a confirmé sa volonté de mettre en oeuvre une contribution carbone, dans un cadre européen, pour préparer l'avenir en donnant un prix au carbone tout en préservant la compétitivité de nos entreprises. C'est pourquoi le Gouvernement demandera à la Commission européenne de présenter son nouveau projet de directive sur la taxation de l'énergie, comme prévu avant juin 2010, en vue d'une harmonisation des dispositifs de fiscalité écologique dans l'Union européenne. Par ailleurs, le développement de la fiscalité environnementale se poursuit : en deux ans, 70 mesures ont été votées par le Parlement, accompagnant et stimulant la formidable mutation environnementale de notre société et de notre économie. Cette mutation, au-delà de l'impératif climatique, permettra aux entreprises française d'être au rendez-vous de la compétitivité, au regard de la nécessaire évolution des prix des matières premières, de l'énergie et des enjeux de l'économie décarbonée.

#### Données clés

Auteur : M. Philippe Vuilque

Circonscription: Ardennes (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 53727 Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clée(s)

 $\textbf{Version web:} \ \underline{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE53727}$ 

**Question publiée le :** 30 juin 2009, page 6300 **Réponse publiée le :** 18 mai 2010, page 5512